

Rapport CEN du 26 mai 2016

Fonctionnement des CAPN

Nous avons décidé de faire un point, lors de cette CEN, sur le fonctionnement des CAPN avec la nouvelle organisation proposée suite au congrès. Faut-il le rappeler, la place des CAPN est importante dans la vie du syndicat parce qu'il y a une attente forte de nos sections, des syndiqués et des agents. Le syndicat a besoin de l'expérience et de la technicité des Capistes, mais aussi d'avoir une ligne commune d'intervention dans les CAPN qui plus est dans un contexte de remise en cause permanente des règles de gestion.

Le BN a tenu deux réunions le 22 janvier et le 19 mai 2016 pour tirer ce 1^{er} bilan avec les animateurs des CAPN qui vous ont été envoyés (CR sur le site – espace syndiqué – travail interne – CAPN). Ce rapport reviendra sur quelques points importants et les élu.es présents pourront répondre à vos questions et participer au débat.

I - Tirer un 1^{er} bilan des objectifs fixés par l'orientation (cf. le DO page 33) :

- Mettre en place le référent BN chargé du suivi des CAPN afin :
 - D'assurer les liaisons politiques avec les CAPistes ;
 - Organiser régulièrement des formations et des réunions ;
 - Pointer avec les CAP les débats nécessitant l'intervention de la direction nationale.
- Mettre en place des animateurs au sein de chaque CAPN.

Mettre en place le référent BN et les animateurs :

Même si un suivi des CAPN par le BN existait déjà avant le Congrès, les animateurs ont acté positivement la mise en place d'un référent BN comme point d'entrée unique avec la possibilité d'intervenir auprès du secrétaire général en cas d'absence du référent ou sur des sujets politiques ou pratiques urgent.

A ce jour toutes les CAPN ont un animateur (CAPN 5 et 8) ou deux (CAPN 4, 6 et 7) avec une particularité pour la CAPN des IDIV (1 seul siège) où il n'y a pas d'animateur (en lien avec H. Guerra pour les actes de gestion de leurs CAP).

Organiser les formations des élu.es :

La formation des C et B a eu lieu en septembre 2015 et celle des élus AT a eu lieu en mars, celle des Inspecteurs et IDIV est reportée en septembre, celle des géomètres doit avoir lieu avant fin 2016. Compte tenu des évolutions de carrières (PPCR) des journées d'étude auront lieu pour les C et les B, pour les A plus tard (pas encore de décret). D'autre part des demi-journées d'information seront organisées pour chaque CAPN concernant les évolutions sur les règles de mutation.

Les modules de formation « stagiaires » suite au stage de septembre mais aussi pour les stages à venir seront mis à jour des évolutions liées aux règles de mutation et au protocole PPCR ; ils seront ensuite envoyés à tous les élus formés.

Pointer avec les CAP les débats nécessitant l'intervention de la CEN

- le collectif de la CEN « Statut et rémunération » a bien acté que les animateurs des CAPN seraient associés aux réflexions et débat sur tous les sujets concernant les règles de gestion ;
- l'animateur de la CAP 8 rappelle la demande de réunir le collectif « non titulaire et agents techniques » avec les élus CCP notamment ;
- les élus peuvent aussi être à l'initiative pour demander à la CEN des débats qui leur semblent nécessaires sur certains sujets.

II – Echanger et répondre à la demande de la CEN et des élus sur plusieurs problématiques liées au fonctionnement même des CAPN et à leur lien avec les sections, les syndiqués et les agents, notamment la communication.

Celle-ci doit être abordée sous deux angles :

- quels moyens pour être plus réactifs ?
- quels liens avec les sections, les syndiqués et les agents ?

Les moyens pour être plus réactifs

Nous devons avoir l'objectif, qu'aucune question ne reste sans traitement et que les animateurs soient joignables. Et surtout la réactivité a été relevée par tous comme étant un élément essentiel, notamment sur le site. Cela implique d'ailleurs d'améliorer le circuit entre les CAPN et la COM. Des progrès significatifs ont été faits en ce sens.

Le nouveau site :

Suite aux remarques faites par les élus et les sections des améliorations significatives ont eu lieu :

- l'encart « En direct des CAPN » est à nouveau visible sur le site pour les utilisateurs (avec les dernières DL et CR, communiqués...);
- l'encart « Infos à la une » est régulièrement mis à jour, mettant en avant un accès en lien avec les actes de gestion du moment : par exemple actuellement « les cartes de France des mutations » ou « l'évaluation » ;
- des améliorations sont en cours dans la rubrique « droits et garanties » (espace public), et le guide de l'agent est en cours (espace syndiqué) ;

La réception des questions :

Des améliorations sont à noter sur la réception et le suivi des mails et questions liées aux CAPN (meilleur suivi des mails arrivant sur les boîtes BN), ce qui va encore évoluer positivement (meilleure connaissance des animateurs et des moyens pour les contacter par les sections, les élus CAPL et les syndiqués) ;

Mieux joindre les élus : la liste à jour de tous les élus et surtout des animateurs et des moyens pour les joindre (téléphone, mails) sera mise sur le site et envoyé aux sections (via un nouveau support « lien CAPN-CAPL) et dans une future « lettre aux syndiqués ». D'autre part la CAPN A dispose maintenant d'un téléphone-pro dédié. Les élus de la CAPN 8 insistent sur l'utilisation pour tout échange de l'adresse, capn8@techniques.cgt.fr.

Les différents supports :

Deux supports pourront être utilisés pour faire des rappels en matière de CAPN ou de Droits et garanties :

- la lettre aux syndiqués ;
- l'Infos aux sections ;

Enfin le « lien CAPN-CAPL », conformément à l'orientation, va être créé. Il n'a pas vocation à se substituer aux différentes MAG spécifique (mutation, évaluation..) mais à donner des infos rapides et réactives sur le lien indispensable entre les CAPN et les CAPL-Sections, à l'initiative du BN et/ou des animateurs des CAPN.

Le n°1 sortira en juin : Edito présentant ce nouveau support de COM - Le Site (rappel des différentes rubriques sur le site concernant les actes de gestion) - Présentation des animateurs – Adresse aux élus aux CAPL – Rappel du calendrier CAPN et des GT « Règles de gestion ».

Le lien et la communication avec les sections, les syndiqués et les agents :

Ce point est majeur dans le rôle des CAPistes et si cela fonctionne globalement plutôt bien, nous avons entendu certaines critiques et dysfonctionnements portés par la CEN ou les sections que nous devons régler mais qui toutes n'incombent pas aux élu.es.

Nous devons avoir des positions claires et uniformes sur des sujets revendicatifs communs, sur les appels au boycott, sur le calendrier des CAPN. Les élus ne doivent pas prendre de décisions « politiques » seuls. Pour cela, nécessité de poursuivre les échanges référent/ CAPistes sur les évolutions des règles de gestion, avant et après les CAPN, mais aussi trouver des espaces plus fréquents de discussions entre CAPistes (a minima entre animateurs) ; la mutualisation des pratiques ne doit cependant pas effacer les spécificités de certaines CAPN (agents techniques ou géomètres ou IDIV) ;

Sur la communication (avant-pendant-après les CAPN) en direction des sections-syndiqués-agents

Besoin de préciser ce qui peut et/ou doit être harmoniser entre chaque CAPN : tenir compte des spécificités selon les catégories, selon le nombre d'élus et la capacité de travail, selon les actes de gestion ; voir l'aide qu'une CAPN peut apporter à une autre CAPN ;

Il n'est pas opportun d'imposer les mêmes modalités de fonctionnement des CAPN, sans tenir compte des réalités (nombre d'élus et experts, de dossiers, d'agents du corps, de CTS,...).

Globalement, les informations sont bien transmises mais selon des modalités suivantes (cf. CR réunion du 22 janvier).

Un bilan précis sera fait par CAPN et acte de gestion pour la prochaine réunion (ce questionnaire pourra tenir compte des éventuelles remarques de la CEN).

Sur la communication des sections vers les CAPN :

Les élus font remarquer le manque de remontées des sections (cf. CR du 22 janvier), de prise en compte des conditions de travail des élus (peu d'élus, pas assez d'experts, difficultés à joindre les sections...) et de l'impossibilité d'avoir une liste des élus aux CAPL.

- Les demandes faites aux sections (sur des infos pour les CAPN de mutation, de LA, pour des rappels d'envoi de dossier, pour des questions diverses) restent trop souvent sans réponse ;
- Certaines sections ne recensent pas les doubles de mutation (même des syndiqués) et les TAGERFIP locaux sont rarement envoyés aux CAPistes ;
- Les PV de CAPL remontent rarement aux élus ;
- La CAPN 8 a besoin de la liste à jour des agents techniques par direction ;
- Les secrétaires sont difficilement joignables si les élus ne disposent pas d'un n° de portable ;
- Le COGITIEL n'est pas mis à jour par les sections.

Les élus souhaitent connaître précisément les critiques émises par la CEN ou les sections et pouvoir en discuter (ce sera l'objectif de la CEN). Des critiques sont parfois portées sans précisions utiles voir sans fondement.

III - Autres sujets ayant un lien avec l'activité des élu.es

La féminisation des textes :

Après la demande d'une CAPN, le débat a eu lieu. Les décisions prises par la CEN ont été communiquées oralement aux élus mais nous sommes en attente du relevé de décision de la CEN et de la note aux sections et élu.es.

Participation des élu.es dans les écoles :

Les élus ont la volonté d'apporter une aide à l'activité dans les écoles (en plus des référents ENFIP), surtout sur les permanences mutation. C'est rodé sur Toulouse (Thierry et un géo, Dominique pour B et A, + la section 31), sur Noisy et Lyon (bonne participation de la CAP B), sur Noisiel et Clermont (Pierre-Jean et autres élus si possible).

Les élus feront plus le lien en amont avec Fanny pour constituer les équipes, mais ils rencontrent une vraie difficulté par rapport au calendrier des CAPN.

L'attention est attirée sur l'accueil des C en juin : Toulouse (la section 31 prend en charge), Clermont (Jorge est disponible du 13 au 17), Noisy (Gilles est disponible du 13 au 17). Sébastien assure la mise à jour du Guide des stagiaires C.

Pour les permanences mutation : nous rappelons l'importance de donner les coordonnées des élus aux équipes sur place et de s'assurer que les camarades soient bien formés sur les règles de mutation (leur donner infos avant la permanence).

Les experts et réflexion sur les futures listes aux CAPN-CCP :

Le constat sur la situation aujourd'hui des CAPN et CCP est très problématique. Voilà où nous en sommes :

CAP 8 : titulaires et suppléants présents mais jamais d'aide d'experts ; un titulaire ATP1 a décidé d'arrêter son mandat et un titulaire AT2 laisse entendre sérieusement qu'il arrêtera après la CAPN de juin (parce que sa section l'isole dans son département !?) ;

CAP 7 : deux titulaires promus B et difficultés à les remplacer ; des titulaires ont des problèmes de présence (raison personnelle) ; beaucoup de difficultés à trouver des experts d'où l'appel aux sections de la RIF pour les CAPN de mutation ;

CAP 6 : titulaires et suppléants globalement présents, beaucoup d'experts mais certains retraitables avant 2018 ;

CAP 5 : pas eu de difficulté à remplacer un élu en G et un nouveau TG trouvé (continuer à voir le vivier ENFIP). Plusieurs experts mais surtout dans le grade de GP (réalité du corps).

CAP 4 : titulaires et suppléants présents avec des experts réguliers. Nouveaux experts trouvés et motivés donc pas de difficulté.

CAP 3 : titulaire et suppléante présent mais besoin de l'aide d'Hélène (notamment pour les préparations et comptes-rendus) et peu ou pas d'expert disponible.

CCP Berkanis : suppléant a démissionné. Axel toujours expert avec notre élu et pas d'autres experts.

CCP Contractuels : gros problèmes de présence des élus titulaires et suppléants.

Décisions prises :

- Recherche d'expert en ayant à l'esprit la constitution des futures listes aux CAPN et CCP ;
- Avoir une 1^{ère} approche (titulaires, suppléants et experts) sur leur volonté d'être éligible en 2018 (vu la situation nous devons avoir une idée dès maintenant au moins pour ceux qui pourront y répondre) ;
- Alerter la CEN sur la gravité de la situation, dès ce mandat, et pour 2018 : les responsables du suivi territorial doivent en parler lors des collectifs territoriaux dès maintenant et aider à la recherche d'experts (qui pourront être les futurs éligibles) ; c'est de la responsabilité de la direction du syndicat et pas seulement du BN et des élus.

Intervention à la Direction générale :

Le constat : Les problèmes avec le comportement de certains élus des autres organisations syndicales sont récurrents. Déjà, lors du boycott du dialogue social en 2015, certains élus ne respectaient pas les décisions prises en intersyndicales. Dernièrement lors de la CAPN des géomètres, Solidaires, d'une part a tenu des propos inconcevables à l'encontre des élus CGT et d'autre part envoie régulièrement un permanent (élu B) pour la consultation de cette CAPN.

Décisions prises :

Le contexte de l'intersyndicale ne doit pas servir de prétexte pour ne pas condamner certains comportements d'élus auprès du secrétaire général de Solidaires : nécessité d'intervenir auprès des secrétaires généraux quand cela se produit.

Intervenir auprès de la DG pour qu'elle fasse respecter les modalités du Guide de fonctionnement (exemple : seuls les titulaires ou suppléant peuvent consulter à la DG).

Droits syndicaux :

Le prévisionnel des droits attribués aux CAPN a été remis aux animateurs. Chaque enveloppe est utilisée soit pour les animateurs, soit pour les experts BN (particulièrement pour la CAPN A qui ont peu d'élus). Toutefois, chaque CAPN décide de la répartition de son enveloppe sur les différents CAPistes selon les besoins.

L'attention des CAPN 4, 5 et 8 a été attirée sur l'utilisation des droits : les animateurs doivent utiliser et répartir les droits et ne pas travailler sur leur temps professionnel ou personnel pour les CAPN. Dans la mesure du possible, un temps de présence des animateurs est conseillé pour favoriser l'harmonisation et la mutualisation entre les différentes CAPN, mais on ne peut rien imposer à nos élus. Aujourd'hui des élus sont quasi-permanents, d'autres pas, c'est le choix de chacun qui est à respecter.

A ce jour l'utilisation des droits pour chaque CAPN est conforme au prévisionnel (reste à voir CAPN 3). Pour la CAPN 8, utilisation en-dessous du prévisionnel car difficile d'utiliser des droits en dehors des CAP pour des agents isolés. Reste à régler avec la DG la situation de Michel Rabillard.

Frais de déplacement et délais de route :

C'est l'animateur en lien avec le référent BN qui doivent recenser les difficultés liés aux FDD ou délai de route.

L'interlocuteur de la DG est l'animateur et uniquement le référent BN pour les questions les plus complexes.

Tous les animateurs doivent être associés aux réflexions et préparations de GT avec la DG sur ces questions.

Nous pouvons maintenant ouvrir le débat en profitant de la présence des animateurs des CAPN (O. Boutarin, agent technique, et Philippe Leclerc, IDIV, sont excusés pour raison de transport).